Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea (REMPEC)

Union Européenne

Information sur le pays

Capitale	n/a
Langues	Bulgarian, Czech, Danish, Dutch, English, Estonian, Finnish, French, German, Greek, Hungarian, Irish, Italian, Latvian, Lithuanian, Maltese, Polish, Portuguese, Romanian, Slovak, Slovene, Spanish, Swedish
Littoral (km)	66000.0
Production offshore	☐

Liste de contact

Afin d'accéder à toutes les coordonnées des représentants du gouvernement, les Correspondants sont invités à se connecter sur le site Web avec leurs identifiants

Conventions

Approuvé

Convention régionale

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
Barcelona Convention	16/03/1978	☑
Emergency Protocol, 1976	12/08/1981	☑
Prevention and emergency protocol, 2002	25/06/2004	☑

Convention internationale

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
Offshore Protocol	27/02/2013	☑

Désapprouvé

Convention internationale

OPRC, 1990

OPRC-HNS Protocol, 2000

CLC 1992

FUND 1992

1996 HNS Convention

Bunker Convention, 2001

LLMC Protocol 96

Wreck Removal Convention, 2007

LLMC 1976

SALVAGE 1989

INTERVENTION Protocol 1973

INTERVENTION 1969

FUND Protocol 2003

SCP CEG

National & système régional - National & plan régional

Plan d'urgence national

Apprové	En projet	En préparation	Aucune information	Assisté par le REMPEC	Date
☐	☐	☐	☑	☐	
Type de test					
Fréquence de test					
Législation nationale pertinente adoptant le plan					
Le plan de maintenance					
Mise en oeuvre du plan					

Accords sous-régionaux

National & système régional - stratégie de lutte

Contrôle et évaluation

Image satellite	☑
Surveillance aérienne	
Surveillance navale	
Modèles de prédiction	

Lutte en mer

Utilisation de dispersant	☑
Surveillance aérienne	
Législation connexe	
Délimitation des zones d'utilisation des dispersants	
Identification de l'autorité en charge de l'autorisation	
Procédures de test des dispersants	
Liste des produits approuvés	
Liste des laboratoires compétents autorisés	
Confinement et récupération	
Brûlage (In situ burning)	

Protection et nettoyage du littoral

Protection du littoral	
Nettoyage du littoral	

La communication

Activités d'exploitation	
Relation gouvernement / industrie	
Relation publique	
Relation avec les médias	

Gestion des déchets

Politique nationale concernant les déchets d'hydrocarbures	
Traitement / Installations de dépôt / Solutions	

Experts

Intégration d'experts internationaux dans l'organe de coordination	

Demandes d'indemnisation

Base juridique des demandes d'indémnisation au niveau national	
Réclamations inclus dans le plan d'urgence	
Structure nationale chargée des demandes d'indémnisation	

Gestion des volontaires

Gestion des volontaires prise en compte dans le plan	

Protection de la faune

Mesures de protection de la faune (espèces protégées et autre faune marine)	

Expertise

Préparation

		Centres d'experts et de formation
Cartographie de sensibilité	☐ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	
Evaluation du risque	☐ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	
La planification d'urgence	☐ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	
Formation du personnel	☐ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	

Lutte

	Centres d'experts et de formation
Lutte contre l'incendie	
Lutte contre les marées noires en mer	☑
Lutte contre les hydrocarbures sur la côte	
Lutte contre les déverssements / rejets de SNDP	☑
Récupération des paquets perdus de SNPD	
Surveillance aérienne	
Images satellite	☑
Gestion globale des urgences	☑
Décontamination du littoral	
Modélisation et prévision	☑
Impact - La faune et les oiseaux	
Impact - La Pêche / La pisciculture	
Restauration du site de l'accident (hydrocarbure)	
Restauration du site de l'accident (produits chimiques)	

Expertise et services

Accords transfrontaliers

Fournisseur

À qui la demande doit être adressée	
Nom complet de l'institution	European Commission
Département ou position	Duty Officer Monitoring and Information CENTRE (MIC) DG ECHO - Humanitarian Aid and Civil Protection
Adresse (numéro, rue, ville)	200, Rue de la Loi 1049 Brussels, BELGIUM
Téléphone (24 h/24)	+32-2-292-2222
Téléfax	+32-2-299-0525
Heures d'ouverture	24/7
E-mail	ECHO-MIC@ec.europa.eu

Frontière

À qui la demande doit être adressée	
Conditions financières pour les services d'expert	The MIC can deploy an expert team which is composed out of nominations received from the participating States and EMSA. Experts' salaries would be paid by their Administrations which the deployment costs would be covered by the European Commission.
Restrictions (visa, etc.) concernant les voyages vers n'importe quel pays méditerranéen? Si oui, veuillez indiquer quels pays	
Conditions financières et autres (transport, etc.) pour mettre l'équipement ou le produit à la disposition d'une partie requérante	EMSA Oil recovery vessel - requesting State has to sign Incident Response Contract (IRC) with all relevant regulations concerning reimbursement. The European Commission can cover up to 50% of the transportation cost for the provision of assistance from the Participating State to the affected Country
Emplacement de l'équipement et des produits et port ou aéroport le plus proche (ville / port, ville / aéroport)	EMSA Vessels' Technical Specifications are published at http://extranet.emsa.europa.eu/index.php?option=com_content&view=articleid=90Itemid=146

Formation et suivi

Réunion des correspondants du REMPEC

Année	Représentant	Ministère/département/division
2005	Mr. Santiago Encabo, Technical Officer, Pollution Response	European Maritime Safety Agency (EMSA)
2007	Mr.Thomas De Lannoy, Administrator	DG Environment, Unit A3 Civil Protection, European Commission
2007	Mr. Andreas Boschen, Administrator	DG Transport and Energy Unit G1, Maritime Transport Policy: Regulatory questions. Maritime safety & seafarers, European Commission
2007	Mr. Bernd Bluhm, Head of Unit Unit G – Pollution Response	European Maritime Safety Agency (EMSA)
2009	Mr. Andreas Boschem, Policy Officer	DG Transport and Energy - Unit G1 Maritime Transport Policiy : Regulatory questions, maritime safety and seafarers, European Commission
2009	Ms . Asta Machkeviciute, Policy Officer	DG Environment Unit A3 - Civil Protection, European Commission
2005	Mr. Jacques De Dieu, Deputy Head of Unit	Maritime Policy and Maritime Safety Unit, DG Energy and Transport
2003	Mr. Jacques De Dieu	Maritime Safety Unit , DG Energy and Transport. European Commission
2003	Mr. Gilles Vincent, Head of Delegation	DG Environment, European Commission
2000	Mr. Guido Ferraro, National Expert	European Commission
2011	Ms. Sona Karasavvidou, Policiy Officer, DG Mobility and Transport	Unit C1 Maritime Transport Policy: Regulatory questions, maritime safety and seafarers European Commission – Office DM28 03/023
2011	Mr Victor Diaz Seco, Senior Project Officer	European Maritime Safety Agency (EMSA)
2011	Mr Guido Ferraro di Silvii e Castiglione, Action Leader “Vessels Surveillance and Port Security”	European Commission – Joint Research Centre (EC-JRC) Institute for Protection and Security for Citizen

Activités régionale

Date	Nom de l'activité	Nom du participant du pays
01/2005		

Activités nationales

Date	Nom de l'activité
	N/A

Prévention

Conventions internationales de prévention

Désapprouvé

Instrument juridique	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
LC 1972	
LC Protocol 1996	
AFS 2001	
SOLAS 74	
SOLAS Protocol 78	
SOLAS Protocol 88	
Load Line 1966	
Load Line Protocol 1988	
TONNAGE 69	
COLREG 72	
STCW 78	
UNCLOS	
BMW 2004	
MARPOL Annex I & Annex II	
MARPOL Annex III	
MARPOL Annex IV	
MARPOL Annex V	
MARPOL Annex VI	
SCP B&H-CRO	

Sanctions pour violations

L'Administration dispose des lois nationales nécessaires pour garantir l'application de sanctions d'une sévérité adéquate afin de décourager la violation des instruments internationaux auxquels l'État est partie prenante.	☐
Si oui, comment les violations sont-elles suivies et quelles sont les sanctions (par exemple, le type d'amendes) imposées?	

Inspections des navires

Inspections périodiques de ses propres navires	
L'Administration a les lois nationales nécessaires en vigueur pour prévoir des inspections et des détentions de navires afin d'assurer le respect des normes internationales de sécurité maritime et de prévention de la pollution, auxquelles l'État est partie prenante	☐
Si oui, combien de navires sont inspectés chaque année et combien d'entre eux ont abouti à la détention du navire?	
Nombre de navires détenus par le contrôle par l'État du port au cours des 3 dernières années	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de la Méditerranée	

Nombre de navires détenus par le contrôle par l'État du port au cours des 3 dernières années	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de Paris	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de Tokyo	
Nombre de navires détenus sous le Service des garde-côtes des États-Unis (USCG)	
Inspections du contrôle par l'État du port	
Des inspections de contrôle par l'État du port sont effectuées dans vos ports	☐
Si oui, combien d'inspections de la CFP sont effectuées chaque année?	
Délégation de pouvoirs aux organisations reconnues (Bureaux regionaux)	
L'Administration a les lois nationales nécessaires, y compris les accords nécessaires, en vigueur pour déléguer le pouvoir aux Bureaux regionaux	☐
Quelles procédures sont en place pour surveiller le travail des bureaux régionaux?	
Fournir une liste des bureaux régionaux auxquels la délégation de pouvoirs est accordée par le biais d'un tel accord.	

Enquêtes sur les accidents

L'Administration dispose des lois nationales nécessaires pour mener les enquêtes requises sur les accidents	☐
Nombre d'échouements signalés au cours des 3 dernières années	
Nombre de collisions signalées au cours des 3 dernières années	
Nombre d'accidents signalés ayant entraîné des incidents de pollution au cours des 3 dernières années	

Mise en oeuvre de MARPOL

Infractions à MARPOL

L'administration dispose des lois nationales nécessaires pour garantir l'application de sanctions suffisamment sévères en cas d'infraction à MARPOL	☐
Si oui, comment les infractions sont-elles suivies et quelles sont les sanctions imposées?	

Installation de réception portuaires

Port	**MARPOL Annexe I**	**MARPOL Annexe II**	**MARPOL Annexe IV**	**MARPOL Annexe V**	**MARPOL Annexe VI**

Surveillance des eaux côtières

La surveillance des eaux sous votre juridiction est effectuée	☐
Si oui, quelles sont les méthodes et les ressources disponibles pour effectuer une telle surveillance?	

Surveillance des eaux côtières

Resources

Organigramme	
Nombre de bureaux, de personnel non technique et de personnel technique	
Chef de bureau (fournir l'adresse complète et les coordonnées)	
Nombre des autres bureaux (fournir l'adresse complète et les coordonnées de tous les bureaux)	
Nombre de personnel non technique	
Nombre de personnel technique	
Nombre d'inspecteurs (Inspecteurs de l'État du pavillon et inspecteurs de l'Etat du port)	
Nombre d'enquêteurs sur les accidents de l'État du pavillon	